

Ce que tu dois savoir

1 - Pourquoi une Charte Informatique ?

Cette charte est destinée à régler l'utilisation des ordinateurs au sein de ton école et cela dans un esprit de confiance.

2 - Quel est le service qui t'est proposé par ton école ?

Elle te fournit du matériel informatique, des logiciels et des outils de communication.

3 - Quelles sont les conditions pour que tu accèdes à ce service ?

Tu dois signer une Charte. L'acceptation de la Charte nécessite l'accord de tes parents ou de la personne détenant l'autorité légale.



4 - Quelles sont les responsabilités et le rôle de ton école ?

Elle s'efforce de maintenir le service accessible de manière permanente. Les informations publiées sur le site de l'école seront contrôlées. L'accès à Internet est filtré et contrôlable.

5 - Quels sont tes engagements ?

Tu en as plusieurs :

- Tu enregistres tes documents dans ton dossier personnel.



- Tu n'imprimes que les documents nécessaires pour ne pas gaspiller de feuilles et de cartouches.
- Lorsque tu effectues des recherches sur Internet, tu utilises le navigateur Mozilla et les moteurs de recherche Wikipédia ou BabyGo. Si tu souhaites compléter tes recherches avec Google, tu demandes l'autorisation à ton enseignant.
- Tu peux utiliser les informations tirées de pages web à la condition :

- de comprendre les informations,
- de vérifier qu'elles sont vraisemblables,
- de vérifier que tu as le droit de les utiliser,
- de les citer dans tes propres documents



- Les matériels et logiciels qui te sont confiés ne doivent pas être dégradés.
- Fais bien attention : lorsque tu accèdes à un service Internet, tu ne donnes jamais ton nom, ton adresse, ta photo, sans l'autorisation de l'adulte référent.



- Les adultes te donneront des instructions qu'il te faudra suivre et il ne faudra pas hésiter à leur signaler les problèmes que tu pourrais rencontrer.



- Tu ne peux pas diffuser l'image de quelqu'un d'autre sans avoir obtenu explicitement son autorisation ou celle de ses parents s'il est mineur...
- En effet, la loi française dit que chacun de nous a un droit sur son image, que notre image fait partie de notre vie privée et que nous avons le droit de refuser que notre photo soit publiée sans notre accord.

- L'utilisation de ta messagerie électronique et l'accès à Internet doivent se faire en présence d'un adulte dans le cadre éducatif et pédagogique et non pour des usages personnels.



- Tu devras utiliser un vocabulaire respectueux dans tes messages.

6 - En cas de non-respect de la Charte, quelles sont les sanctions possibles à ton encontre ?

L'utilisation des ordinateurs peut t'être interdite et des sanctions peuvent être applicables selon le règlement intérieur de ton école.

7 - Est-ce que tu peux télécharger ce que tu veux (fichiers, musiques, MP3, vidéo ...) ?

En tant qu'élève, tu ne dois utiliser l'informatique que dans le cadre de ton travail scolaire et tu ne dois pas effectuer de téléchargements illégaux.

8 - Peux-tu dialoguer sur SKYPE ou autre service équivalent dans ton école ?

Non, sauf dans le cadre d'une activité pédagogique.

9 - Tes mails personnels, peux-tu les lire de ton école ?

Non, tu n'as pas le droit de lire des mails personnels lorsque tu es à l'école.



Signature des parents de l'élève :

Signature de l'élève :



Utilisation de l'informatique à l'Ecole

Coordonnées :
 4 rue de la vieille 85500 Mesnard-la-Barotière
 Tél : 02.51.66.00.97/07 82 30 33 75
 Courriel : ec.mesnardlabarotiere@ddec85.org
 Site de l'école :
ec85.ecolito.org/mesnardlabarotiere-epm

L'informatique est un outil fantastique

Sachons l'utiliser